

10 MILLIONS € POUR LES MAYENNAIS

Covid-19 : un plan départemental d'urgence de 10 millions € pour les Mayennais

Le Conseil départemental de la Mayenne s'est réuni en session extraordinaire pour présenter les mesures du plan départemental d'urgence lié au Covid-19. **Un plan départemental de 10 millions €** voté à l'unanimité, pour faire face aux défis immédiats pour **les concitoyens, les associations et les acteurs économiques du territoire**.

La crise sanitaire que nous traversons et vivons au plus près de nos concitoyens depuis plusieurs semaines est sans nul doute la plus inédite et la plus grave depuis la seconde guerre mondiale. Elle est une épreuve pour chacun d'entre nous dans notre vie quotidienne.

Ayant rapidement identifié les besoins sur le territoire, le Conseil départemental, garant des solidarités humaines et territoriales, a su apporter des réponses concrètes, ciblées, parfois inédites, au plus proche des Mayennais, tout particulièrement en direction de nos concitoyens les plus vulnérables.

Toutes les mesures qui ont pu être prises depuis le début du confinement l'ont été nécessairement en complémentarité et en soutien des actions portées par l'État, les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, Région) et bien évidemment en lien avec les acteurs engagés dans le champ social et médicosocial et du maintien à domicile.

Ces mesures se traduisent par un **plan départemental d'urgence**, sans précédent, puisque les dépenses supplémentaires qui sont ou vont être engagées pour faire face à cette crise s'élèvent, à ce stade, à **10 millions €**
À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.

Ce **plan départemental d'urgence** peut être financé grâce aux fruits des efforts de gestion particulièrement conséquents, entrepris par la collectivité départementale depuis plusieurs années, et qui permettent aujourd'hui d'agir dans l'urgence.

[> Retrouvez le détail du plan départemental d'urgence](#)